

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ALLASSAC
MERCREDIS du mois de JANVIER 2019

JOYEUSES FETES A TOUS

Nous informons et rappelons aux familles, que pour toutes questions ou interrogations concernant le service « ACCUEIL DE LOISIRS », il faut s'adresser à Edith, directrice ou Nicolas, en cas d'absence d'Edith.

MERCİ

Afin d'organiser l'accueil et les activités de vos enfants, merci de remplir le tableau ci-joint en indiquant :



Nom / Prénom des enfants

1^{er} enfant : _____
 2^{ème} enfant : _____
 3^{ème} enfant : _____

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Mercredi 09/01			
Mercredi 16/01			
Mercredi 23/01			
Mercredi 30/01			

J : Journée (7/9h - 17/19h)
 M : Matin Sans Repas (7/9h jusqu'à 12h)
 MAR : Matin Avec Repas (7/9h jusqu'à 13h30/14h)
 AMAR : Après-midi Avec Repas (12h jusqu'à 17/19h)
 AM : Après-midi Sans Repas (13h30/14h jusqu'à 17/19h)



RAPPEL

Ce document sert de prévision. Vous avez jusqu'au lundi précédent 8h30 pour excuser* votre enfant à l'effectif, passé ce délai l'inscription sera facturée. Toute demande complémentaire sera acceptée en fonction des places disponibles avec priorité aux familles ayant déposé le tableau d'inscription du mois en cours.

A retourner à l'accueil de loisirs avant le 20/12/2018

DATE : _____ Signature des parents

RAPPEL DU REGLEMENT :

les familles doivent **OBLIGATOIREMENT** rapporter la nouvelle assurance extra-scolaire pour l'année scolaire 2018/19 à l'A.L.S.H. (**attention à la date d'expiration de ce document**).

Pensez à signaler **TOUT CHANGEMENT** (numéro téléphone, santé, ...)

à apporter les derniers avis d'imposition (directement en mairie)

Tout dossier incomplet ou datant de plus d'un an peut entraîner la non participation de l'enfant à l'accueil de loisirs (A.L.S.H.).

COLORIE MOI

